



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} juillet 2004



Objet : besoin occasionnel en personnel

L'an deux mille quatre, le premier juillet à quatorze heures, s'est réuni au château de La Roche Guyon le conseil d'administration de l'EPCC dûment convoqué le 21 juin 2004.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19
Nombre d'administrateurs présents : 13
Nombre de votants : 13
Conditions d'adoption : unanimité

Etaient présents :

Administrateurs

Président : Raymond LAVAUD, vice-président du conseil général du Val d'Oise, président de la commission culture, loisirs, tourisme
Vice-Président : Guy PARIS, conseiller général du canton de Vigny
Représentants de l'Etat : Patrice PENNEL, Préfecture du Val d'Oise (DACI)
Représentants du Conseil général du Val d'Oise : Robert DAVIOT, vice-président, conseiller général du canton de Domont
Représentant de la commune de La Roche Guyon : Alain QUENNEVILLE, Maire
Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français : Madame Dominique HERPIN-POULENAT
Propriétaire du château : Guy-Antoine de La ROCHEFOUCAULD

Personnalités qualifiées

Personnalité désignée par le propriétaire du château : Yolaine de La ROCHEFOUCAULD
Personnalité désignée par l'Etat : Michel TRON, architecte des bâtiments de France
Personnalité désignée par le Conseil général : Jean-Pierre BADY, conseiller-maître à la cour des comptes, président du conseil national des parcs et jardins
Personnalité désignée par la commune : Gilles MACRE, conseiller municipal

Représentants du personnel

Olivier LOPES, Vincent SUKHASEUM

Absents:

Christophe DURAND, conseiller général du canton de Cormeilles-en-Parisis
Alain LEIKINE, Conseiller général du canton d'Argenteuil ouest
Jean-Pierre MULLER, Conseiller général du canton de Magny en Vexin
Claude CHEVAUCHE, directeur général de l'hôtel Sofitel de Roissy CDG
Bernard TOUBLANC, Directeur de la caisse d'épargne Ile de France Nord

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle
VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002
VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,
VU les statuts de l'EPCC,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un emploi temporaire pour un besoin occasionnel de trois mois afin de consolider le fonctionnement administratif et juridique de l'établissement.

LE PRESIDENT DE L'EPCC



Raymond LAVAUD